

A compléter pour chaque filière proposée à l'agrément

Reprendre les renseignements indiqués par le demandeur dans sa demande d'agrément

Numéro de la filière :

Intitulé de la filière :

Type de filière : DEFI EFT

Avis remis sur la filière de formation

L'avis doit être motivé pour permettre d'apprécier en toute connaissance de cause la pertinence de la filière organisée par le centre au regard des besoins identifiés sur le territoire et de l'offre de formation existante.

L'avis doit, notamment, prendre en compte, pour le territoire concerné, le nombre de demandeurs d'emploi inoccupés, leur profil au regard des articles 5 et 6 du décret, l'offre de formation existante en tenant compte de l'ensemble des différents types d'opérateurs de formation et/ou d'insertion, le taux d'occupation de l'offre existante ainsi que le nombre d'opportunités d'emploi existantes au regard d'une offre de formation qualifiante.

Favorable

Réserve

Défavorable

Motivation :

Bien que le parcours d'insertion proposé par l'asbl YOUTHSTART BELGIUM présente de potentiels leviers en termes de réinsertion socioprofessionnelle pour un public jeune qualifié de « NEET », les Membres de la Chambre Emploi Formation de Namur relève plusieurs éléments en défaveur d'une reconnaissance du module proposé en tant que filière CISP du bassin namurois.

D'abord, ils constatent une absence d'ancrage local. En effet, la demande ne stipule aucun lieu et aucun partenaire propre au territoire namurois.

Par ailleurs, l'offre actuelle proposée sur le territoire namurois en termes d'orientation et de remobilisation est déjà importante. L'offre structurelle des CISP du territoire et l'appel à projets « Appui aux parcours vers l'Emploi » permettent en effet une belle couverture en termes d'actions d'orientation et de remobilisation sur le bassin namurois. Certaines zones plus rurales pourraient toutefois accueillir plus d'activités de ce type mais faute de précision quant à l'offre proposée ci-présente, les Membres de la CEF ne peuvent estimer positivement la plus-value d'une telle offre de formation.

En outre, les Membres s'interrogent quant à la durée très courte du module proposé et son intégration dans un processus d'éducation permanente et d'insertion socioprofessionnelle, propre aux centres d'insertion socioprofessionnelle.

Pour ces raisons, les Membres de la Chambre Emploi Formation de Namur remettent **un avis défavorable** sur cette demande d'agrément.